

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 29 juin 2022
De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 29 juin 2022

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – C.DOUET – M.PONDARD – L.CAVALEC – J.CAPELLE – M.PRIME – M.QUATREVAUX – E.BROHAN – M.LEFORT – P.BONNIN

Convocation : le 24 mai 2022

Absents excusés : S.ROUSSELET – C. ROLLAND

Absents : S.POUPET

Pouvoirs : S.ROUSSELET donne pouvoir à M.LEFORT – C.ROLLAND donne pouvoir à P.BOUVET

Secrétaire de séance : C.DOUET a été désigné secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Organisation cantine rentrée septembre 2022
Validation convention SIAEP Questembert
Tableau des effectifs du personnel
Tableau des effectifs du personnel
Fonds de concours 2022 Questembert Communauté
Participation 2021 ADMR
Fixation modalités publicité acte pris par les communes
Participation extension réseau eaux usées
Passage à la nomenclature M57
Présentation Langroez en fêtes
Fête de la musique à Sulniac le 18 juin
Analyse financière
Domaine de Bobéhec
Terrain de la Cabedocerie
Questions diverses

1 – Organisation cantine rentrée septembre 2022

Première rencontre avec la présidente de l'association de la cantine : réflexion sur l'organisation avec le personnel déjà en place à la mairie (7 personnes encadrantes). La cantine déménage dans le restaurant scolaire, qui sera en self pour les primaires et cantine classique pour les maternels. 2 services : 1^{er} service école Saint Thérèse + maternels école publique avec 3 agents puis 2^{ème} service avec les primaires de l'école publique avec 2 agents dont 1 pour la surveillance de la cour quand celle-ci sera ouverte. Il est proposé à 2 agents de financer le BAFA pour les appuyer dans leurs

compétences auprès de la petite enfance et à un autre agent la formation BAFD pour l'accueil de la garderie, ce qui permettra de stabiliser des postes.

Le restaurant scolaire va être débarrassé le mercredi 6 juillet. Le centre de loisirs restera en bas, en attente du passage de la commission de sécurité.

2- Validation convention SIAEP Questembert

Le transfert de compétence au SIAEP de Questembert est effectif à partir de septembre 2022. Il est proposé d'instaurer entre GMVA, le SIAEP de Questembert et les communes de Berric, Lauzach et La Vraie-Croix une convention transitoire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022 qui décrit les modalités de gestion par GMVA afin de faciliter la gestion financière, administrative et opérationnelle jusqu'à la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité

3 – Tableau des effectifs du personnel

Départ d'un des membres du service technique. Julien va rejoindre le Lycée Lesage à Vannes au 12 septembre 2022. Ce poste passe par un détachement auprès de la région, pendant une période minimum d'un an. Son remplaçant sera recruté en CDD en attente de la décision de l'agent au bout de la période de 12 mois de réintégrer la commune ou de demander sa radiation pour intégrer son nouveau poste.

4 – Fonds de concours 2022 Questembert Communauté

Attribution de fonds de concours de Questembert Communauté pour un montant de 9 241€. Cette somme doit être affectée à une dépense sur la commune -> fléchage sur le restaurant scolaire.

Ce fonds de concours de Questembert Communauté vise à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'Etat de l'autorisation du droit des sols (ADS) : permis de construire, déclaration de travaux...

Adopté à l'unanimité

5- Participation 2021 ADMR

En 2021 l'ADMR a réalisé 3721h pour 38 foyers, pour 2 1483€, diverses subventions perçues par la région, reste à charge de 1786,89€ pour la commune.

Adopté à l'unanimité

6- Fixation modalités publicité acte pris par les communes

Les communes de moins de 3500 habitants doivent choisir le mode de publication des actes réglementaires pris par la commune. Il est proposé de maintenir un affichage numérique par le biais du site internet de la commune.

En ce qui concerne l'affichage autre (urbanisme, arrêtés permanents...un classeur va être mis en place dans l'entrée. La numérisation se fera ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

7 – Participation extension réseau eaux usées

Extension du réseau d'eaux usées pour desservir un terrain à proximité de la voie ferrée, pour un montant de 6 557€ et des recettes de GMVA de 1300€ qui contribue au financement.

Adopté à l'unanimité

8 – Passage à la nomenclature M57

Au 1^{er} janvier 2024, la nomenclature comptable change pour être unifié. Les communes sont encouragées à le faire de façon anticiper au 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

9 – Présentation Langroez en fêtes

Présentation des Olympiades Langroez en fête – 3 septembre

Changement du format par rapport à 2021, le forum des associations n'a pas eu l'impact escompté. Un coupon d'inscription sera diffusé dans le bulletin pour des équipes de 5 personnes.

Course de relais autour de l'étang

Mini course d'orientation dans les jardins de la médiathèque

Tir à l'arc, derrière le local infirmier

Trouve balle à l'aveugle, sur le parking entre l'étang et la MAPA

Lancer de claquettes, devant les jardins de la MAPA

Quizz en fil rouge autour des épreuves

Epreuve finale : tir à la corde sur la place du Palais

Chaque équipe se verra remettre un livret avec les horaires de passage pour chaque épreuve

Pas de lot mais demande au service technique de créer une coupe (La Langroez Cup)

Les olympiades nécessitent 14 bénévoles, de 14h à 19h environ.

Clôture de la journée avec un groupe de Blues, Two Men in Blue, de 20h30 à 23h et restauration sur la place du Palais par les commerçants.

Des t-shirts vont être faits pour cette manifestation.

Repas et consommation offerts pour les bénévoles.

10 – Fête de la musique à Sulniac le 18 juin

Dépenses à 4218,44€ (groupes, cave, sonorisation, location de chapiteaux)

En temps normal, la buvette compense les dépenses, mais la météo a mis à mal la soirée. Le déficit est réparti entre les 3 communes soit une somme de 1029,98€ pour la commune.

Réflexion à mener pour 2023 de faire la fête de la musique sur la commune et de façon différente.

Adopté à l'unanimité

11 – Analyse financière

Proposition de faire une analyse financière au-delà d'une analyse budgétaire et comptable pour définir ainsi nos marges de manœuvre et envisager les futurs investissements à programmer. Coût de la mission : 4510€.

Adopté à l'unanimité

12 – Domaine de Bobéhec

Les propriétaires des gîtes de Bobehec ont décidé de ne pas donner suite au rachat. Ils souhaitent arrêter leur bail au 31 décembre 2022 au lieu d'août 2023 et demandent une indemnité d'éviction suite à la mise en vente du domaine et perte d'exploitation de leur activité.

Le conseil accepte l'arrêt du bail de façon anticipée et va étudier la demande d'indemnité d'éviction en prenant conseil auprès d'un notaire.

13 – Terrain de la Cabedocerie

Voie d'accès qui dessert le terrain d'un habitant de la Cabedocerie, au milieu de son terrain. Le propriétaire souhaite racheter la partie de voirie qui s'intègre dans son terrain pour 428m², au prix de la terre agricole (0,50€/m²). Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Adopté à l'unanimité

14 – Questions diverses

Choix du nom de la salle multifonctions

Le nom sera dévoilé dans le bulletin municipal

Installation sur le mur qui donne sur la rue pour qu'il soit plus visible et de pictogrammes qui vont jusqu'à l'entrée

Adopté à l'unanimité

Point travaux

Nécessité d'achat de matériels pour la cantine (bols, ramequins, pichets, plateaux) pour 1043,77€ HT

Demande également d'une cellule de refroidissement pour 2114,82€ HT

Devis pour les stores pour la salle du restaurant scolaire (entreprise Magiteck) pour 1839€ HT